Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 18 OCT. 2011

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B394

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture -Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :
BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

11_02

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
11_02_DIRECO_b071011

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Christian BURLE

Objet : Développement Economique - Agriculture - Mise en oeuvre de la Convention d'Intervention Foncière.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur la base de la nouvelle Convention d'Intervention Foncière (CIF) cadre du Pays d'Aix 2010/2012, le présent rapport propose la mise en œuvre de 2 actions foncières agricoles. Il s'agit de 2 préemptions avec révision de prix. Elles concernent les communes de Meyrargues et de Puyloubier pour une surface totale de 1,1190 hectares. Le montant de ces opérations s'élève à 1 196€.

Comme vous le savez, la politique de la Communauté en matière d'intervention foncière en zone rurale, repose sur une convention passée avec la SAFER, établissement public seul compétent pour ce type d'intervention.

Cette convention prévoit une information quotidienne des communes sur le marché foncier en zones agricoles et naturelles. Cette information via les notifications de vente (DIA) a pour objectif de permettre aux communes d'appuyer les interventions de la SAFER pour diminuer les phénomènes spéculatifs sur les terres agricoles et/ou d'empêcher des occupations non conformes à la vocation de ces espaces, notamment par la procédure de révision de prix.

Le fonds d'intervention foncière mis en place pour contrepartie de ces interventions permet de garantir la bonne fin de l'opération de préemption si le vendeur ne retire pas son bien de la vente et que la SAFER doit acheter au prix notifié ou au prix fixé par le Tribunal en cas de contentieux.

La Communauté s'engage également à prendre en charge les frais de dossier SAFER (598 € TTC), lorsque le propriétaire vendeur retire son bien de la vente. Dans le cas présent, le montant des frais des 2 opérations de préemption avec révision de prix s'élèvent à 1196 € TTC.

Ces opérations sont présentées dans le tableau ci-annexé. Elles concernent la commune de Puyloubier (annexe 1) et de Meyrargues (annexe 2).

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 portant délégations d'attributions du Conseil au Bureau et notamment de mener toutes actions concernant la mise en œuvre de la convention d'intervention foncière, approuvée par la délibération n°2003_A118 du 27 juin 2003, et notamment l'exercice par la SAFER de son droit de préemption au bénéfice de la Communauté ou de l'établissement ;
VU la délibération n° 2010-B268 du Bureau Communautaire du 11 Juin 2010 relative à la Convention d'Intervention Foncière cadre du Pays d'Aix pour les années 2010/2012,
VU l'avis favorable des Maires des communes concernées,
VU l'avis de la Commission Agriculture et Forêt du 13 septembre 2011,

Sur ces bases, celles du tableau et des annexes, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents aux deux préemptions foncières concernant les communes de Meyrargues et de Puyloubier ;
- **DIRE** que les dépenses liées aux actions de la Convention d'Interventions Foncières détaillées dans le tableau seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92- 611 pour un total de 1196,00 € TTC **(mille cent quatre vingt seize euros)** qui présente les disponibilités nécessaires, dès notification par la SAFER du retrait de la vente des propriétaires.

RECAPITULATIF DES OPERATIONS DE LA CIF DU PAYS D'AIX

Lutte contre la pression foncière et maîtrise foncière							
Préemption avec contre proposition de prix							
Commune	Lieu-dit	Superficie	Réf. cadastrale	Prix notifié (HT)	C/proposition (HT)	N° notification	Annexe
PUYLOUBIER	Breguières sud	1ha00a51ca	AX 111, AX 112	30 000 €	10 051 €	AR1311 0185 01	1
MEYRARGUES	La Gaffe d'Isnard	0ha11a39ca	AI 58	7 000 €	1 139 €	AR 1311 0191 01	2
Totaux		**1ha11a90ca**		**37 000 €**	**11 190 €**		

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 18/07/2011
Réponse souhaitée avant le : 04/08/2011

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
TRISCARI Lucienne AR 13 11 0185 01	**PUYLOUBIER** «Bregueres Sud» AX 111 & 112	10051m² Terres	30 000,00 €	10 051,00 € HT	Agrandissement d'exploitations agricoles voisines à la parcelle objet du dossier

Légende ▭ Bien objet de la Vente

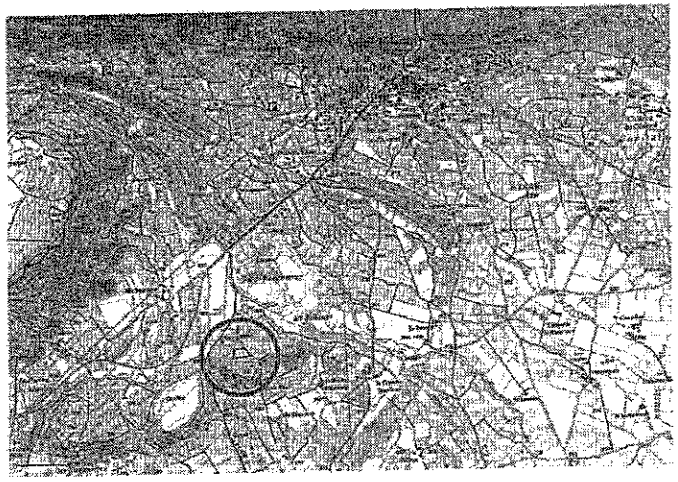

Plan de situation

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :
☒ Favorable ☐ Défavorable

Le Maire,
Cachet et Signature :
MAIRIE DE PUYLOUBIER (Bouches-du-Rhône)
Date : 21 JUIL. 2011
Frédéric GUI[illegible]

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Date d'envoi de la SAFER : 19/07/2011
Réponse souhaitée avant le : 04/08/2011

Vendeur (Notification)	Commune	Description du Bien	Prix Notifié	Prix Proposé	Remarques
BLANC Annie AR 13 11 0191 01	**MEYRARG** **UES** «La Gaffe d'Isnard» AI 58	1139m² Terres à l'arrosage	7 000,00 €	1 139,00 € HT	Agrandissement d'une exploitation agricole de la commune

Légende ☐ Bien objet de la Vente

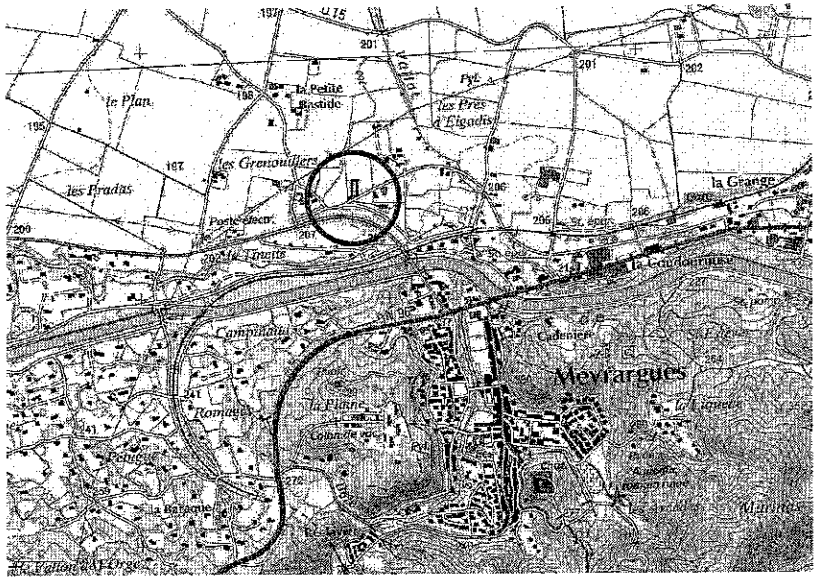

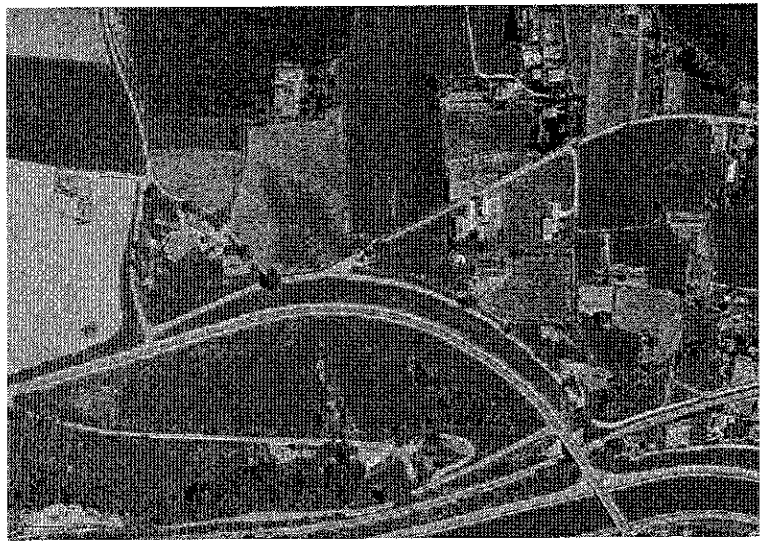

Plan de situation

Choisir entre les 4 cartouches financières

ANNEXE 2

Avis de la commune sur la préemption de la SAFER et la garantie de la CPA :
☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet et Signature :
Date :

2011_B394

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture -Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI